

lieu dans une maison bien approvisionnée , livrée pendant huit jours , en l'absence du maître , à douze hussards de cette époque.

Le commandant Florainville, transporté après sa blessure, dans le château de Chevrières , se livra de son côté à des excès d'une nature bien autrement coupable et odieuse. Il rançonna les paysans qu'il ne fit pas arrêter et leur vendit la liberté à prix d'argent. Il exigea et reçut de Jean Robert, de Chevrières , 135 francs en deux fois ; d'Antoinette Escot, de Chevrières, 20 francs ; de Jacques Simon, du même lieu, 118 francs ; de Claude Néel, 340 fr., d'Antoine Fargères de Saint-Denis, 89 fr., etc. Non content de ces exactions, il assembla les principaux habitants et le maire Gonon, exigeant d'eux une contribution de 1,500 fr., payable dans vingt-quatre heures et qui devait augmenter de 150 fr., par chaque jour de retard. Les habitants de se récrier, Florainville d'insister ; il fut même jusqu'à menacer le maire de le faire arrêter s'il ne lui procurait cette somme sur-le-champ. Le maire effrayé parvint à se procurer huit cents fr. dont Florainville donna quittance. Mais plus tard, sur les réclamations des habitants de Chevrières, intervint un ordre de l'administration supérieure qui fit restituer cette somme à qui de droit.

Parmi les quinze personnes arrêtées après l'affaire du bois de Messilieux quatre furent mises en liberté ; trois, parmi lesquelles se trouvait le sieur Bergasse, furent envoyées devant le conseil de guerre de Lyon, et huit, dont faisaient partie M<sup>me</sup> Gonin et le curé Jacquemont, restèrent dans les prisons de Montbrison. Après une détention préventive de cinq mois, après deux voyages à Paris faits par M. Gonin pour solliciter un jugement, tous les accusés comparurent le 15 germinal an VII devant le tribunal criminel de Montbrison , composé de MM. Chavassieux, président ; Meynès, Dagier,